

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2011**Présidence : M. Philippe Magnenat, Président**

Le Président ouvre cette séance avec la présence de 24 conseillers et 4 excusés. 4 membres de la Municipalité sont présents, M. Guy Reymond est excusé. Le Boursier, M. Daniel Roch est présent.

Le précédent procès-verbal de la séance du 27 octobre 2011 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le Président lit le courrier reçu, à savoir la Société Industrielle et commerciale de Vallorbe invite les conseillers à partager le verre de l'amitié à leur stand pendant les nocturnes à Vallorbe le 16 décembre 2011.

Par ailleurs, Mme Marlène Rézenne souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et remercie les Vaulienis pour leur chaleureux accueil.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la commission de gestion chargée de l'étude du préavis 2011-10 relatif au budget pour l'exercice 2012.

M. Claude Languetin, Syndic apporte quelques compléments au préavis. Mme Véronique Dupraz-Rutz et M. Steve Magnenat demandent quelques éclaircissements auxquels le Syndic et le Boursier répondent.

Le rapport est lu par M. Nicolas Bersier avec les conclusions suivantes : - d'adopter le budget de fonctionnement 2012 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de CHF 80'072.00 – de donner décharge à la Commission de son mandat.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

2 - Rapport de la commission de gestion chargée de l'étude du préavis 2011-09 relatif au plafond d'endettement pour 2011-2016

M. Claude Languetin, Syndic apporte quelques compléments au préavis. M. Steve Magnenat pose diverses questions sur les investissements auxquelles M. Daniel Roch, boursier, répond. M. Steve Magnenat demande les perspectives financières pour la Commune. Le Syndic répond que le but à court terme est d'autofinancer les eaux et épurations ainsi que les déchets.

Le rapport est lu par M. Nicolas Bersier avec les conclusions suivantes : - d'accepter de fixer le plafond d'endettement à CHF 4'385'000.00 – d'accepter le plafond de risque pour cautionnements et autres engagements à CHF 294'000.00 – de donner décharge à la Commission de son mandat.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

3 – Rapport de la commission de gestion sur la visite des bâtiments communaux

Le rapport est lu par M. Christian Gabella. Divers travaux d'entretien sont à effectuer sur les bâtiments de la Commune. La Commission de gestion demande qu'une modération de trafic soit mise en place en haut du village afin de ralentir le trafic. La Commission de gestion propose les conclusions suivantes : - d'accepter le rapport tel que présenté, - de prendre note des points soulevés, - de relever la commission de son mandat.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

4 – Préavis 2011-08 « Aménagement d'un local de débit pour les Sociétés locales dans le bâtiment de l'Hôtel des Trois Cœurs »

Mme Madeleine Guyon, Municipale, lit le préavis. M. Steve Magnenat demande le revenu annuel de la location de la grande salle. M. Daniel Roch répond que pour 2012 le montant budgété est de CHF 3'600.00. Le Bureau a nommé la commission suivante afin de statuer le 23 janvier 2012 à 20h00

Schaffter Alain, président
Paccaud Caroline
Perotti Fabienne
Roch Michael
Stoeffler Yvette

5 – Communications de la Municipalité et divers

M. Claude Goy informe qu'une modération de trafic sera étudiée et mise en place 2012 en même temps que l'aménagement de la place de l'ancienne usine vers la cantine. M. Philippe Bally demande si le papier usagé est rétribué à la Commune et propose de poser un radar fixe à l'entrée du village afin de remplir les caisses de la Commune et de ralentir le trafic. Sauf erreur, le papier vaut CHF 5.00 la tonne et M. Claude Goy prend note de la demande pour le radar.

Mme Madeleine Guyon signale que le problème des WC bouchés à l'Hôtel des Trois Cœurs est dû à un gobelet en plastique et la chasse aux fouines continue dans le galetas de l'Hôtel.

M. François Moffrand signale que le step va bien dû au nouveau produit utilisé et prévoit que mettre sur informatique toutes les données du cadastre de la Commune. Il précise encore que le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux est toujours en suspens suite à un recours.

M. Claude Languetin annonce que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour un projet au Sénégal ainsi qu'une demande de jumelage avec un village sénégalais. La Municipalité demande une intention du Conseil communal pour voir si la Commune doit présenter un projet plus précis. M. Jean-Marc Raymond propose que cette aide soit faite à titre privée vu les finances communales. M. Alexandre Tharin aimerait connaître le coût de cette aide. Mme Yvette Stoeffler pense qu'il faut être prudent. M. Etienne Roulet se réjouit de ce projet et propose son aide.

Le Conseil communal vote à la majorité (17 pour, 4 contre, 1 abstention) pour que la Municipalité propose un projet détaillé.

M. Philippe Guignard informe que les grandes coupes de bois d'automne sont terminées.

Le Président rappelle qu'en fin d'année, le Conseil fait des dons, à savoir CHF 250.00 à l'Atelier Imagine et CHF 250.00 au CMS d'Orbe. M. Philippe Guignard propose le statu quo. L'assemblée vote à l'unanimité pour des dons identiques à l'année passée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h20.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer